

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU MASSIF DES 3 BECS

Siège Social : Mairie de Vailly – Chef-Lieu – 74470 VAILLY (Haute Savoie)

PROCES VERBAL

REUNION DU SYNDICAT DE L'ASA DES 3 BECS

Vendredi 22 juillet 2016 – 18h 00 - Mairie -74470 VAILLY

Présents : Mme Yannick TRABICHET, Présidente, Romain MATHIEU, Vice-Président, Julien CHATELAIN, René MOREL, Raymond MOREL-CHEVILLET, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Christophe TRABICHET, Josette TRABICHET, membres titulaires, Francine BIDAL (arrivée à 18h45), François CHEVALLET, Jean-Claude GERMAIN, Christian MOREL-CHEVILLET, Gérard Clément TRABICHET

Excusé : Thierry BOVET, membre titulaire

Absents : René CHARLES, Dominique CHEVALLET, Alain DARAGON, M. Yannick TRABICHET, membres suppléants

Représentant Organisme : Bernadette Jordan CASMB, Baptiste COYER, Didier JOUD, Jean-Luc CHENAL COFORET

Le PV de la réunion du 25/06/2016 est approuvé à l'unanimité

Désignation d'un **secrétaire de séance** : TRABICHET Christophe

1/ MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DESSERTE ET LES CONDITIONS DE REALISATION

Madame La Présidente, après avoir repris les grandes étapes de la création de l'ASA des 3 Becs, explique que le Syndicat entre maintenant dans une phase opérationnelle, et que la première étape consiste à choisir le Maître d'œuvre.

Les représentants de la Coopérative forestière COFORET présente leur structure qui compte 84 salariés, et leur activité divisée en 3 secteurs : Service / Approvisionnement / Vente de bois. COFORET est un opérateur agréé pour la réalisation de desserte forestière.

Un descriptif de la desserte du Massif des 3 Becs a été réalisé pour le dossier de demande de subvention. Les équipements de base sont constitués par la route forestière, les pistes, et le débardage par câble.

Le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre est détaillé. La première démarche qui doit être effectuée est celle du dépôt du dossier de demande de subvention (Programme 04.31) auprès des financeurs (Europe/Etat/région/Conseil Savoie Mont Blanc). Le dossier doit être envoyé avant la fin du mois d'août pour une réponse attendue fin 2016/début 2017. Le pilotage est assuré par la Région mais l'Etat (via la DDT) est l'instructeur.

La rémunération du Maître d'œuvre est fixée à 9,75% du montant HT des travaux estimés à 246 000€ HT, soit 23 985€.

A l'unanimité, le Conseil Syndical autorise Mme la Présidente à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec COFORET et à effectuer les demandes de subventions pour la réalisation de la desserte auprès des organismes concernés.

2/ ORGANISATION ET PHASAGE DE L'OPERATION

Transmission de la demande de subvention août 2016.

Réponse des organismes financeurs janvier 2017

Piquetage : Printemps 2017

Dossier consultation des entreprises : 1er semestre 2017

3/ PREPARATION ET SUIVI DES COUPES D'EMPRISE

Un marquage de plantations situées dans l'emprise de la desserte sera effectué. Une coupe sera réalisée par des bûcherons, la récupération des bois et leur évacuation se feront au fur et à mesure. La question est posée de la gestion des coupes dans les zones très en pente.

Il n'y a, à priori, pas de zones « extrêmes », une vigilance sera nécessaire sur les zones de remblais. Ceux-ci seront récupérés pour les places de dépôt et virages. Les éboulis pourront être utilisés pour l'aménagement des zones empierrées.


Les membres du Syndicat souhaitent la mise en place d'une commission chargée de suivre sur le terrain les opérations. Le souci de chacun étant que le chantier soit lancé dans de bonnes conditions avec une prise en compte des contraintes locales optimales.


4/ QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée sur la garantie décennale.

La prochaine réunion est prévue à l'automne pour l'établissement du budget.

La séance a été levée à 20H 15.

La Présidente,

Yannick TRABICHET


ASADES 3
BECS
74470 VAILLY

La présidente,
Yannick TRABICHET.